

RÉPONSES AUX QUESTIONS ADDITIONNELLES  
TROISIÈME SÉRIE

**Question 1 :** Dans les deux parcelles de l'échantillonnage de la région 02, qui touchaient le TNO Lac-Boisbousquet, quelle était la surface en kilomètres carrés qui se situait à l'intérieur de ce territoire de 102 km<sup>2</sup> (voir document PR3, 1, p. 2-30, tableau 2.15) sur les 165 km<sup>2</sup> dont bénéficie le Club de chasse et pêche Appalaches (ce qui inclut des lots intramunicipaux riverains du TNO).

**Réponse :**

Une proportion d'environ 40 % du TNO fut survolée durant l'inventaire de 2014. Pour le bloc principal du Club Appalaches (exception des petits blocs fragmentaires), 34 % du territoire fut survolé. Pour plus de détails, voir le tableau ci-dessous.

Municipalité	Superficie (km <sup>2</sup> )	Surface inventoriée	%
Saint-Mathieu	33,4	6,6	19,8
Saint-Médard	16,2	4,8	29,8
Sainte-Françoise	0,6	0,0	0,0
TNO	101,0	40,3	39,9
<b>Total</b>	<b>151,2</b>	<b>51,7</b>	<b>34,2</b>

**Question 2 :** Est-ce que la précision de votre récente évaluation du cheptel d'originaux à l'intérieur du TNO serait suffisante pour servir de caractérisation de référence à une étude scientifique qui aurait pour objectif de mesurer l'impact de l'implantation d'un parc éolien pendant et après sa construction, à moyen et long terme?

**Réponse :**

Cette comparaison serait scientifiquement et statistiquement impossible puisque l'effet du parc éolien serait dissipé à travers d'autres facteurs, notamment les modalités de gestion qui ont été ajustées suite à l'inventaire aérien de l'original à l'hiver 2014. Il est important de souligner que les résultats de cet inventaire ont démontré que la densité d'originaux sur la zone de chasse 2 (11,4 originaux/10 km<sup>2</sup>) dépasserait les attentes prévues de 10 originaux/10 km<sup>2</sup> à la fin du plan de gestion en 2019. Le taux d'accroissement annuel avec les modalités en place était de 6,8 % dans les années précédant l'inventaire. Des problématiques de surdensité, entre autres, étaient à prévoir à moyen terme. Pour plus de détails, voir le rapport ci-joint.

Or, de nouvelles modalités ont été adoptées graduellement à partir de la saison de chasse automnale 2014 pour augmenter la récolte d'orignaux dans la zone de chasse 2. Selon les scénarios analysés, la densité moyenne devrait se rapprocher de celle prévue au plan de gestion suite à l'application de ces nouvelles modalités (10 orignaux/10 km<sup>2</sup>). Précisons que ces modalités affecteront également la récolte (assurément à la hausse) sur le territoire du Club Appalaches et les territoires limitrophes à ce dernier. Ainsi, en plus du degré de précision de 15 % de l'inventaire aérien à l'hiver 2014, auquel on additionne un degré de précision élevé d'un inventaire aérien « après implantation d'éoliennes » (précision qui serait plus élevée en raison de son territoire restreint) et que finalement, on considère des taux de prélèvement plus élevés en lien avec les nouvelles modalités d'exploitation, le résultat serait, à notre avis, difficile à interpréter et, voire, impossible à évaluer quant à la responsabilité du parc éolien versus l'évolution de la densité d'orignaux dudit territoire.

Pour mesurer avec une précision acceptable l'effet d'un parc éolien, il faudrait procéder à un inventaire en avant-projet de l'ensemble du parc et de ses environs et de répéter ensuite le même protocole une fois le parc en opération. Nous affirmons ceci avec une grande prudence, car la validité du résultat ne peut être garantie. En effet, comme spécifié à la réponse DQ27, un inventaire complet du TNO pourrait faire modifier le chiffre de densité pour le Club Appalaches, mais le niveau de précision ne serait possiblement pas significativement meilleur. Il faut se rappeler que les strates d'échantillonnage utilisées en 2014 faisaient 60 km<sup>2</sup> et que deux de ces strates touchaient le TNO. Un inventaire spécifique de 151 km<sup>2</sup> sur le bloc principal du Club, qui est une petite superficie considérant le domaine vital de l'original, verrait possiblement son niveau de précision affecté.

**Question 3 : Est-ce que le fait que l'état des connaissances sur ce cheptel à ce moment-ci dans le TNO et sur les territoires voisins, grâce aux deux parcelles du récent échantillonnage, serait suffisant pour mesurer à la fois l'impact de la construction et de l'opération d'un éventuel parc éolien à l'intérieur du TNO et un éventuel déplacement du cheptel en périphérie?**

**Réponse :**

Comme expliqué précédemment, même avec un inventaire avant et après dans le secteur du parc et de son pourtour élargi (pour avoir une superficie adéquate), les différences notables entre les modalités d'exploitation de ces différents territoires (forêt privée, territoire public libre, pourvoirie, etc.) viendraient masquer un éventuel effet de déplacement de la population.

Jérôme Doucet-Caron, biologiste  
Direction de la gestion de la faune du Bas-Saint-Laurent  
2015-12-03